Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Annuler Mandat de vente

Par Kipoi28

Bonjour;

Je fais face à une situation particulièrement gênante. On a voulu mettre en vente notre voiture, une agence automobile nous a contactés pour avoir la voiture et on a décidé d'accepter mais le problème c'est que notre deuxième voiture nous a lâchés entre-temps et nous souhaitons plus qu'elle soit en vente et pouvoir la récupérer.

Le problème c'est qu'en signant le contrat, je ne peux récupérer ma voiture sans lui verser 900 ?...

Ma compagne et moi nous ne sommes pas marié ni pacsé et celui qui a signé les contrats c'est moi alors que je ne suis pas le propriétaire de la voiture (c'est ma compagne). Je me demande si je pouvais pas jouer là-dessus pour la récupérer sans verser les 900 ?.

En espérant trouver une solution...

Cordialement

Par isernon

bonjour,

l'agence automobile savait-elle que vous n'étiez pas propriétaire de cette voiture ?

la carte grise n'est pas un titre de propriété.

voir ce lien sur la propriété d'un véhicule:

[url=https://www.cabinet-avocat-blanchy.fr/carte-grise-et-propriete-dun-vehicule/]https://www.cabinet-avocat-blanchy.fr/carte-grise-et-propriete-dun-vehicule/[/url]

salutations